



ÉNERGIE PARTAGÉE

IMPLICATION CITOYENNE
POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE



www.energie-partagee.org

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST À NOUS ! INVESTISSONS-LA !

**« 50 % de réduction de la consommation d'énergie d'ici 2050 »,
« Baisse de la part du nucléaire de 75 % à 50 % »... A mesure que se
multiplient les rapports, nous avons tendance à réduire la transition
énergétique à ses seuls indicateurs chiffrés : objectifs, performances, dates...
Certes, le pragmatisme et l'ambition sont des clés pour répondre
à l'urgence climatique et nous affranchir de notre gloutonnerie
énergétique. Mais parallèlement à ce cap quantitatif, une autre
transition - culturelle celle-ci - doit être menée pour que chaque
habitant trouve sa place et son intérêt dans ce qui est l'un des
défis cruciaux de notre époque.**



PAR CHRISTEL SAUVAGE, PRÉSIDENTE D'ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Cette transition culturelle passe inévitablement par l'abaissement des barrières dressées entre les citoyens et le système institutionnalisé de l'énergie. La plupart d'entre nous sommes nés dans un pays où l'énergie est « historiquement » centralisée, où les grandes décisions sont souvent prises en totale opacité, et où le seul contact direct du citoyen avec la production d'énergie est... la facture.

Dans ce système, les citoyens sont mis à l'écart, au même titre que les collectivités qui sont pourtant en première ligne des changements climatiques et subissent de plein fouet les conséquences des délocalisations (dynamisme économique en berne,

exode rural). Depuis des dizaines d'années, la centralisation énergétique française a provoqué la perte de savoir-faire locaux ancestraux dans l'art de canaliser l'énergie. À titre d'exemple, des milliers de petites centrales hydroélectriques sont aujourd'hui laissées à l'abandon le long des cours d'eau, alors que l'énergie hydraulique est une des plus facile à capter dans un pays gâté par la nature.

Ces situations sont le fait de notre désengagement progressif du domaine de l'énergie. Énergie Partagée a été fondé en 2010 avec une mission : engager le citoyen au cœur des décisions en matière d'énergie.

LA TRANSITION PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS !

Cette transition énergétique ne réussira que si les citoyens sont impliqués et s'ils en bénéficient. On ne peut plus ignorer ces collectifs qui se mobilisent en France et ailleurs pour réclamer le droit à décider eux-mêmes de leur énergie. Dans les années 1990, le bras de fer des « Rebelles de Schönaich » (voir fiche 2) a ouvert la voie à l'action citoyenne : si nous nous réunissons, si nous nous organisons, si nous mutualisons nos forces et nos investissements, nous pouvons décider de l'énergie que nous voulons !

Depuis lors, ce modèle d'énergie citoyenne s'est solidement ancré dans les cultures allemande, danoise, belge ou hollandaise. En France, le mouvement est en pleine croissance, avec plusieurs dizaines de projets coopératifs d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables initiés, financés, réalisés et maîtrisés par les citoyens. Énergie Partagée porte la voix de ces collectifs qui concrétisent en actes la transition énergétique en dépit d'un cadre législatif peu enclin à les aider.

Avec son fonds d'investissement solidaire, Énergie Partagée a trouvé le moyen de s'affranchir d'un principal frein à la transition énergétique, le financement, tout en offrant un moyen d'agir à chaque citoyen !



LES TERRITOIRES, GRANDS GAGNANTS D'UNE TRANSITION LOCALISÉE

On ne peut pas non plus ignorer ce mouvement de fond qui voit les élus et les équipes de collectivités s'intéresser aux manières de s'impliquer plus avant dans la réflexion autour de l'énergie. L'émergence de fonds régionaux et de sociétés locales (Régies, SPL, SEM, SCIC) dédiés aux énergies renouvelables associant divers acteurs locaux est le signe que les collectivités sont prêtes à reprendre en main cette compétence de l'énergie dans l'intérêt des territoires. En effet, favoriser les initiatives de production

d'énergie à partir des ressources locales permet de maintenir sur le territoire une activité économique et un dynamisme social.

Énergie Partagée se tient aux côtés de ces collectifs porteurs de projets pour envisager de nouvelles manières de penser l'énergie, de réduire les consommations et de se tourner vers les potentiels renouvelables locaux, en étroite collaboration avec les citoyens.

L'INVESTISSEMENT CITOYEN : NOUVEL ACTE MILITANT

La finance est loin d'être passive. L'argent qui est à la banque ne dort jamais. Selon une étude récente, l'épargne déposée sur un livret pollue davantage que son propriétaire¹. Le plus souvent, elle est investie dans des projets à haut rendement économique et à fort impact sur l'environnement (centrales à charbon, méga-barrage...) aux quatre coins de la planète. Par ailleurs, moins de 10 % des dépôts du Livret Développement Durable (LDD) servent

effectivement à des initiatives de développement durable. Il suffirait qu'une infime part des 4 000 milliards d'euros d'épargne en France soit dirigée vers des projets locaux d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables pour que la transition énergétique s'enclenche véritablement. Voilà l'idée fondatrice d'Énergie Partagée : Nous devons agir ! Nous, citoyens, voulons agir ! L'épargne citoyenne nous donne les moyens d'agir !



LA COLLECTE D'ÉPARGNE CITOYENNE D'ÉNERGIE PARTAGÉE

Énergie Partagée a créé son outil de financement citoyen et solidaire Énergie Partagée Investissement, qui permet de collecter l'épargne citoyenne auprès de tous les Français et les investit directement au capital de sociétés d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable qui respectent la charte Énergie Partagée.

Déjà, plus de 4,8 millions d'euros ont été investis grâce à plus de 3600 souscripteurs permettant le

financement de treize projets qui produiront une énergie renouvelable citoyenne. Le mouvement aspire à se faire connaître par d'autres publics et à sortir du cercle des convaincus pour faire une réelle différence.

Cette troisième collecte d'Énergie Partagée se fixe pour objectif de réunir 2 000 nouveaux souscripteurs afin de permettre à l'énergie citoyenne de prendre son envol en France. **Chacun peut prendre sa part !**

¹ DUPRE Stanislas, Que font-ils de notre argent ?; Nil, Paris, 2010

Se rassembler entre habitants, collectivités locales et acteurs d'un territoire pour imaginer et financer ensemble un projet énergétique en phase avec l'environnement et les ressources locales, voilà la philosophie des projets citoyens.

QU'EST CE QU'UN PROJET CITOYEN ?

C'est un projet **porté par un collectif d'acteurs** (citoyens, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire) **servant l'intérêt collectif**. Généralement rassemblés au sein d'une société de projet, ces individus édictent ensemble les principes et règles qui régiront le projet pour tendre vers le meilleur bilan énergétique possible, le respect de

l'environnement et des populations et le souci des retombées économiques locales.

Toute personne peut s'impliquer dans cette société de projet pour notamment participer à sa gouvernance si elle le souhaite, ou bien choisir de le financer sans toutefois s'y impliquer via un fonds comme Énergie Partagée.

UN MODÈLE DÉJÀ BIEN IMPLANTÉ CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS

Certains pays ont très tôt misé sur l'implication des citoyens pour réussir leur transition énergétique

EN ALLEMAGNE

200 000
PERSONNES
sont aujourd'hui sociétaires des

888
COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE.

Ces coopératives représentent

51%

DES CAPACITÉS DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
DU PAYS.



LE DANEMARK

DÈS
1970
a sollicité les citoyens
pour constituer son
PARC ÉOLIEN.

En **2001**,
175 000
PERSONNES
possédaient

80%
DES ÉOLIENNES.



EN BELGIQUE

la coopérative
de production
et de distribution d'énergie
EcoPower
DESSERT
1,5%
DES MÉNAGES FLAMANDS.



AUX PAYS-BAS

la plate-forme
d'investissement
WindCentrale
a levé

1 300 000
EUROS
EN 13 HEURES

pour financer une éolienne.

1700
PERSONNES
en sont devenues
PROPRIÉTAIRES.



PARTOUT DANS LE MONDE,

Des mouvements de reprise en main de l'énergie émergent comme SOMENERGIA en Espagne ou ces administrés (Hambourg) qui votent le rachat de leur réseau électrique par leur municipalité.

►►► LES REBELLES DE SCHÖNAU ! ◀◀◀

Au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, les habitants de Schönau, petite ville allemande de Forêt-Noire, décident de partir en campagne contre le nucléaire et de racheter leur réseau de distribution électrique.

En 1997, après deux référendums locaux, les « rebelles de Schönau » parviennent à en devenir propriétaires. Lorsque en 1998 le marché de l'électricité se libéralise, la petite société tente sa chance et propose aux habitants de Schönau, puis aux citoyens de toute l'Allemagne, une énergie « propre », sans nucléaire ni charbon.

Déjà près de 135 000 Allemands ont choisi cette coopérative comme fournisseur d'électricité, pour encourager une nouvelle manière de produire de l'électricité.



Das Schönauer Gefühl.

ET EN FRANCE ?

A cause d'un système énergétique très centralisé et de solides barrières juridiques, la France n'a pas pu s'engager sur la voie d'une implication citoyenne en même temps que ses pays voisins. Pour autant, des groupes de citoyens ont bravé les difficultés pour tracer la voie : c'est le cas entre autres de l'association Eoliennes en Pays de Vilaine, qui a mis plus de dix

ans à réaliser son projet de parc éolien citoyen dans le Morbihan.

C'est justement pour lever ces barrières juridiques, et faciliter l'implication des citoyens et des collectivités dans la transition énergétique en France que **le mouvement Énergie Partagée a été créé en 2010**, à l'initiative des pionniers de ces projets.

5 RAISONS D'INITIER UN PROJET CITOYEN

- 1 PRODUIRE LOCALEMENT ET CONSOMMER SA « PROPRE » ÉNERGIE
- 2 IMPLIQUER CHACUN DANS LA TRANSITION ET FACILITER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX
- 3 MOBILISER L'ÉPARGNE LOCALE POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS.
- 4 PARTAGER COLLECTIVEMENT LES BÉNÉFICES D'UNE RESSOURCE COMMUNE, APPARTENANT À TOUS
- 5 MAÎTRISER LOCALEMENT ET DE FAÇON DÉMOCRATIQUE LES DÉCISIONS EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT COLLECTIF LOCAL

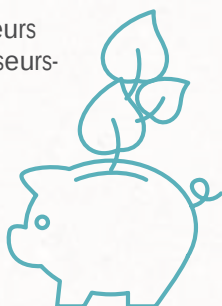


MONTAGE D'UNE L'ÉOLIENNE DU PARC CITOYEN BÉGAWATTS

L'ÉPARGNE, UN LEVIER D'ACTION EFFICACE !

Le financement de la transition est la question qui semble conditionner l'action. Pourtant, les Français sont parmi les plus gros épargnants et appellent de leurs vœux un développement des énergies renouvelables (97%¹). Dès lors, le financement participatif de projets citoyens s'affiche comme un axe majeur de la transition énergétique.

Cet engagement permet par ailleurs une réelle implication des investisseurs-acteurs.



UN LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE PAS SI DURABLE

En 2012, les Français avaient placé 1 300 milliards d'euros sur des Livrets A et Livrets Développement Durable (LDD)¹.

Or, on estime que moins de 10% des fonds collectés par le LDD sont utilisés pour financer des activités liées au développement durable².

Pire, la plupart de cette épargne contribue à financer des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

1 - Rapport Berger-LeFebvre sur l'épargne financière – 2013
2 - Voir www.financeresponsable.org

La genèse d'Énergie Partagée remonte à une époque où les énergies renouvelables pouvaient faire sourire...

Mais à force de ténacité et d'imagination, les acteurs des énergies renouvelables, les pionniers des projets citoyens et les experts de la finance solidaire se sont réunis pour former Énergie Partagée.

1991

L'association Phébus (aujourd'hui Hespul) lance à Chambéry une « souscription militante » pour financer le premier « toit photovoltaïque raccordé au réseau » en France.

28 novembre
2003

Colloque à Paris sur l'Investissement Local dans l'Eolien (programme WELFI – Wind Energy Local Financing), avec le soutien de l'ADEME.

2004

Démarrage des premiers projets éoliens « citoyens » en Bretagne avec l'association Eoliennes en Pays de Vilaine (EPV) et dans les Ardennes avec l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE08).



LES INITIATEURS DU PROJET BRETON, DEVANT LE MÂT DE MESURE DE VENT

2008

Création de la société Solira Investissement (partenaires : HESPUL, INDDIGO, la Société financière de la NEF, Philippe VACHETTE) qui vise à financer des installations photovoltaïques.

2009

Rapprochement entre les acteurs de l'éolien citoyen, du solaire citoyen et les spécialistes de la finance solidaire pour envisager un mouvement unitaire, ouvert à tous les types d'énergies renouvelables.

26 mars
2010

Inauguration de la toiture solaire de Pic Bois (228 kW), plus importante centrale photovoltaïque financée par l'investissement citoyen.



VUE AÉRIENNE DE LA CENTRALE PIC BOIS

2010

Signature de la Charte Énergie Partagée puis création de l'association Énergie Partagée. Le fonds « Solira Investissement » devient « Énergie Partagée Investissement ».

10 juin
2011

L'association Énergie Partagée organise son premier rendez-vous autour des projets citoyens d'énergie renouvelable.



LES PREMIERS MEMBRES D'ÉNERGIE PARTAGÉE

19 septembre
2011

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) délivre à Énergie Partagée Investissement un visa pour collecter l'investissement des citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique : en une année, plus de 2,6 millions d'euros sont ainsi recueillis.

26 octobre
2012

Obtention du deuxième visa de l'AMF : 2,5 millions d'euros collectés.

18 juin
2013

Inauguration des toitures solaires des écoles Plaine Sud Energies à Caen.



LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS, TOUS CO-PROPRIÉTAIRES DES TOITURES SOLAIRES

10 mars
2014

Énergie Partagée se dote de son premier animateur régional en Provence - Alpes - Côte d'Azur pour mettre en musique localement les acteurs de l'énergie citoyenne et démultiplier les projets citoyens.

14 juin
2014

Inauguration de l'éolienne la Citoyenne à Rilhac-Lastours et du parc éolien de Béganne.



INAUGURATION DU PARC BEGAWATTS

22 septembre
2014

Lancement de la troisième campagne de levée de fonds. Objectif : lever 3 millions d'euros nécessaires au soutien de nouveaux projets.

La Charte Énergie Partagée est le document fondateur du mouvement, réunissant autour d'une ambition commune les acteurs de la finance solidaire et les spécialistes de la transition énergétique.

Tous les adhérents et tous les projets soutenus par Énergie Partagée s'engagent à respecter cette charte.

▶▶▶ Cette charte est consultable dans sa totalité sur le site d'Énergie Partagée. ◀◀◀

LE MOUVEMENT PARTAGE UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une **consommation d'énergie réduite**, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les énergies renouvelables :

Elle est également celle d'une **participation active** de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits (...).

PREND DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

En agissant en faveur de la protection de l'environnement, du niveau planétaire (lutte contre les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, les pollutions, y compris radioactives) jusqu'au niveau le plus local (usage des sols et des rivières, bruit, paysages, ...).

ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

En contribuant au développement du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créateur de valeur et de richesses au sein des territoires.

En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables.

En optimisant sur le long terme le coût d'approvisionnement en énergie par l'autonomie énergétique et les circuits courts de distribution.

ENGAGEMENT SOCIAL

Afin de permettre à tous un accès aux services énergétiques :

En luttant contre la précarité énergétique par l'incitation et l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie ;

En développant un approvisionnement indépendant des risques géopolitiques et des crises macro-économiques.

En contribuant en toute transparence à un juste prix de l'énergie produite dans les projets Énergie Partagée.

ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE

En choisissant et en faisant vivre dès la conception des projets, des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision, inspirés par les principes de l'entrepreneuriat coopératif.

En privilégiant une gouvernance locale participative et autonome des projets notamment à travers le partenariat avec les collectivités locales.

En s'inscrivant dans une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie.



SE FIXE UNE MISSION

La mission que les signataires de la présente Charte s'assignent dans ce cadre est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et

de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de **projets citoyens**, respectant les valeurs de la présente Charte.

DÉFINIT CE QU'EST UN PROJET CITOYEN

Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant

- Un bilan énergétique très favorable ;
- Le respect de l'environnement et des populations ;
- Le souci des retombées économiques locales.

Un projet est qualifié citoyen selon les critères suivants :

... PAR LES CITOYENS...



Ancrage local : la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou le Fonds Énergie Partagée. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production.



Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. La gouvernance choisie doit permettre un contrôle des prix de production par la communauté et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers.

...POUR LES CITOYENS ...



Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité. On vise une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.



Ecologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

LES FONDATEURS, SIGNATAIRES DE LA CHARTE :

PERSONNES MORALES :

Enercoop
Vent D'Houyet
Coopérative Émissions Zéro
Société financière de la NEF
Comité de Liaison des Énergies Renouvelables
Confluences
Association la NEF
HESPUL
INDDIGO
Le Crédit Coopératif
Les Amis d'Enercoop
Éoliennes en Pays de Vilaine
Site à Watts

PERSONNES PHYSIQUES :

Jean-Pierre SAVIN
Christel SAUVAGE
Stéphane CHATELIN
Audrey AZILAZIAN
Karol SACHS
Michel LECLERCQ
Bernard BARBOT
Raphaël CLAUSTRE

L'association Énergie Partagée et son outil financier, le fonds Énergie Partagée Investissement, participent de la même mission : permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réappropriier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de projets citoyens, respectant les valeurs de la Charte.

RÉACTIVER LA PRISE DE CONSCIENCE ÉNERGÉTIQUE

SENSIBILISER ET MOBILISER

Énergie Partagée se fixe pour mission d'informer et de mobiliser à une plus forte **appropriation de la question de l'énergie** et à une **relocalisation des moyens de production d'énergie renouvelable** au coeur des territoires.

L'objectif du mouvement est à la fois de **faire naître des vocations** de porteurs de projets citoyens, mais aussi de **mobiliser des personnes qui pourront apporter leur soutien financier** à ces projets, afin de permettre la réalisation d'une transition énergétique locale, en circuit court.

Nous apportons notre expertise et l'expérience des porteurs de projets du mouvement pour conseiller chaque nouveau projet dans sa phase d'information-mobilisation et mettons en œuvre des outils d'envergure locale et nationale pour favoriser une propagation du principe d'énergie citoyenne. Grâce à

FAVORISER LE CADRE LÉGISLATIF

Énergie Partagée agit auprès des législateurs pour procéder aux ajustements législatifs nécessaires au bon développement de l'énergie citoyenne sur deux axes :

- **Inciter et faciliter la création de projets citoyens** d'énergie renouvelable et d'économies d'énergies (structure juridique adaptée, facilités de financement, tarification de vente de l'énergie, etc).

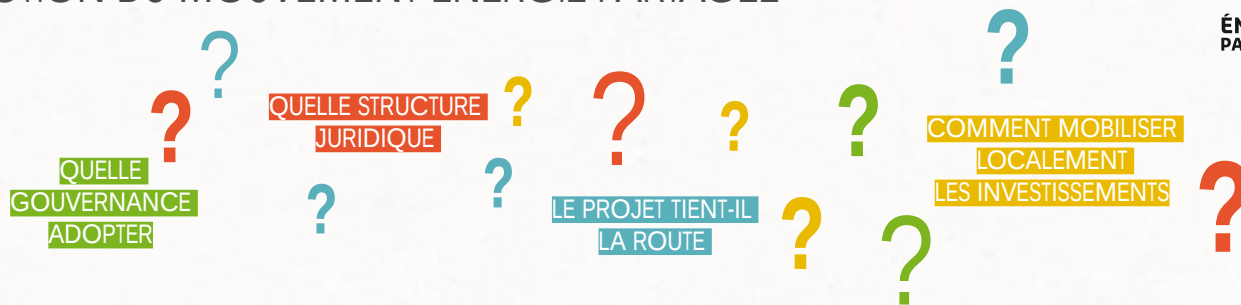
notre réseau de membres et de relais, nous pouvons dispenser une information de confiance et de proximité sur tout le territoire français.



- **Favoriser et faciliter l'investissement citoyen** dans ces projets (simplification de la communication, assouplissement des règles juridiques liés au nombre d'investisseurs, incitations fiscales, etc.)

En 2014, Énergie Partagée était par exemple impliqué et consulté dans le cadre des discussions préalables aux lois sur la transition énergétique, sur l'économie sociale et solidaire (ESS) ou encore sur l'assouplissement des règles liés au financement participatif.





MULTIPLIER LES PROJETS CITOYENS

APPUYER LES PORTEURS DE PROJETS

Mener un projet de production d'énergies renouvelables demande de la patience et de la ténacité. Pour le reste, et notamment pour apporter des réponses aux nombreuses questions qui jalonnent une telle entreprise, Énergie Partagée appuie les porteurs de projets grâce à un réseau national d'acteurs et l'organisation de rencontres et formations thématiques (conception du plan d'affaire, mobilisation des partenaires, mobilisation du financement citoyen local, etc).

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités sont en première ligne des changements climatiques et de la hausse brutale des prix de l'énergie. Elles constatent par ailleurs l'effritement économique et démographique au sein de leur territoire. À ces titres, la relocalisation de l'énergie entre les mains des acteurs locaux est un enjeu majeur.

Énergie Partagée travaille à **mobiliser les élus et équipes techniques des collectivités** pour étudier les possibilités, conditions et intérêts d'initier une démarche citoyenne collective de production d'énergie renouvelable.

FINANCER CES PROJETS

COMPLÉTER LES FONDS PROPRES

Les projets de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie exigent des investissements importants (panneaux solaires, éoliennes, turbines hydroélectriques, isolants, etc) qui ne peuvent pas être assumés par les riverains.

Énergie Partagée a ainsi créé un fonds d'investissement national dont la mission est d'intervenir auprès de ces porteurs de projets pour **compléter l'apport initial en capital** et ainsi permettre ou faciliter le financement par la dette (si cofinancement nécessaire par une banque).

Des guides sont également édités pour accompagner le plus grand nombre de projets dans leur réflexion préalable au passage à l'action. Il n'existe pas de format-type de projet citoyen. Ce sont les porteurs de projets qui décident, en fonction du territoire, des partenaires et des principes qu'ils souhaitent respecter.

Énergie Partagée propose un **soutien méthodologique aux porteurs de projets** pour avancer au mieux dans le projet. A ce jour, l'association suit le développement de plus d'une trentaine de projets en France.

►► RÉGION PACA : ◀◀ TERRITOIRE PILOTE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Depuis mars 2014, Arno Foulon anime le réseau des acteurs et porteurs de projets citoyens en Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Cette assistance de proximité permet de structurer un véritable réseau et de favoriser la réussite de ces projets de territoire.



Ces sommes collectées sont issues des souscriptions par des milliers de citoyens. Chacun peut devenir actionnaire du fonds Énergie Partagée, et apporter un soutien décisif à ces dizaines de projets.

(voir Fiche 7 *Comment fonctionne le fonds Énergie Partagée Investissement ?*).

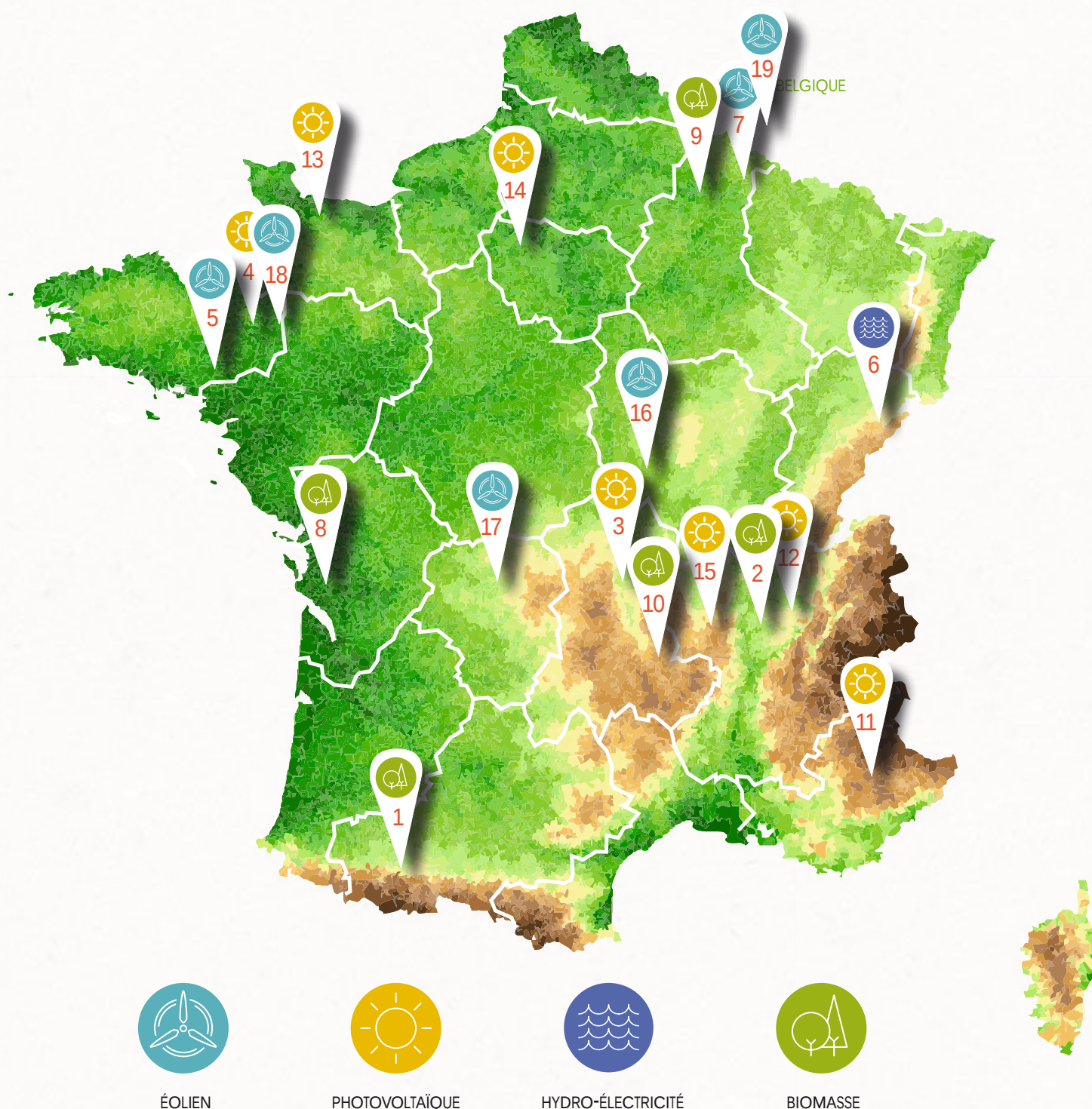
FINANCER LE DÉVELOPPEMENT

Le développement d'un projet est la phase lors de laquelle vont être évalués les potentiels et la faisabilité d'une installation. Cette phase est dite « à risque », car elle exige des avances de trésorerie sans pour autant de garantie sur la réussite du projet, tributaire d'aléas techniques, juridiques, administratifs ou économiques. Pour autant, il est important de pouvoir mener cette phase afin de démultiplier les projets menés par des citoyens. Énergie Partagée, avec son partenaire Enercoop, travaille à la mise en place d'outils pour financer cette phase clé pour le démarrage des projets citoyens.



Grâce à ses souscripteurs, Énergie Partagée soutient la réalisation de dizaines de projets collectifs d'énergies renouvelables partout en France. Certains de ces projets sont réalisés, ouverts à la souscription ou en cours d'analyse. Pour plus d'information sur ces projets, reportez-vous au dos de cette fiche et sur www.Énergie-partagée.org

SÉLECTION DE PROJETS CITOYENS ÉNERGIE PARTAGÉE



PROJETS OUVERTS À SOUSCRIPTION

- 1  **BIOMASSE MÉTHALAYOU** À PRÉCHACQ NAVARENX | PYRÉNÉES ATLANTIQUES
350 kWe soit la consommation de plus 400 foyers en chauffage. Methalayou est un projet de méthanisation territoriale porté par 15 exploitations agricoles. Il vise à valoriser les effluents agricoles des exploitations engagées, ainsi que les déchets verts de la communauté de commune.
- 2  **BIOMASSE MÉTHAMOLY** SAINT DENIS SUR COISE | LOIRE
80 Nm3 / H de bio-méthane soit la consommation de plus de 600 foyers en chauffage. Methamoly est un projet de méthanisation collective et territoriale, porté par 6 fermes réunissant 12 exploitants agricoles du territoire des Monts du Lyonnais (Rhône et Loire).
- 3  **PHOTOVOLTAÏQUE GRAPPE SOLAIRE** À LOUBEYRAT | PUY-DE-DÔME
154 MWh soit la consommation d'environ 60 foyers. Il s'agit de mettre en production une grappe de projets de centrales photovoltaïque sur le petit territoire rural des Combrailles. C'est une phase importante du développement de la coopérative Combrailles Durables.
- 4  **PHOTOVOLTAÏQUE SOLEIL DU GRAND OUEST** À MÉLESSE | ILLE-ET-VILAINE
300 MWh soit la consommation d'environ 120 foyers. Enercoop Bretagne développe un projet de centrale photovoltaïque de 2 000 m2, à Melesse-sur les toits de la plate-forme de Biocoop Grand Ouest.
- 5  **EOLIEN ISAC-WATTS** À SÉVÉRAC-GUENROUËT | ILLE-ET-VILAINE
20 000 MWh soit la consommation d'environ 8 000 foyers. Encouragées par toute une région, les 4 éoliennes du Parc Sévérac-Guenrouët devraient être érigées en 2015.
- 6  **HYDRO-ÉLECTRICITÉ HYDRORAON** À FOUSSEMAGNE | TERRITOIRE DE BELFORT
1 850 MWh soit la consommation d'environ 600 foyers. Déjà habitué à initier et gérer des centrales hydrauliques et photovoltaïques, ERCISOL s'est investi dans cette centrale, située sur la Meurthe.

PROJETS SUIVIS DE PRÈS PAR ÉNERGIE PARTAGÉE

- 7  **EOLIEN PARC ÉOLIEN CHAGNY JONVAL BOUVELLEMONT** À CHAGNY ET BOUVELLEMONT | ARDENNES
4 800 MWh soit la consommation d'environ 1920 foyers. L'objectif est d'implanter un parc éolien adapté au territoire et répondant aux besoins de ses habitants. De nombreux acteurs locaux ont déjà pris des parts dans ce projet (collectivités territoriales, des entreprises, des particuliers...)
- 8  **BIOMASSE MÉTHADOUX ÉNERGIES** À VILLEDoux | CHARENTE MARITIME
150N/m3 soit la consommation de plus 1800 foyers en chauffage. Initié par un groupe d'agriculteur, le projet Méthadoux pour objectif de donner plus d'autonomie pour les agriculteurs, valoriser les déjections animales, fédérer le monde agricole sur des projets environnementaux.
- 9  **BIOMASSE MÉTHANISATION TERRITORIALE** À CHALANDRY-ÉLAIRE | ARDENNES
8 664 MWh soit la consommation d'environ 3565 foyers. Le projet consiste à mutualiser des déchets organiques issus des alentours. Le biométhane sera injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel qui alimente la ville de Charleville-Mézières et les fertilisants trouveront un débouché local.

PROJETS EN FONCTIONNEMENT

- 10  **BIOMASSE MODUL'R** À YSSINGEAUX | AUVERGNE
2 500 MWh soit la consommation d'environ 1000 foyers. Fournir de la « chaleur » grâce à une énergie verte et locale, tout en créant des emplois non délocalisables, c'est le chauffage en circuit court de la coopérative ERE 43.
- 11  **PHOTOVOLTAÏQUE SOLEIL EAU VENT ÉNERGIE** | ALPES DE HAUTE-PROVENCE
365 MWh soit la consommation d'environ 150 foyers. La société d'économie mixte locale Soleil Eau Vent Énergie (SEML SEVE) a mené un projet collectif de 8 installations photovoltaïques dans l'agglomération de Briançon.
- 12  **PHOTOVOLTAÏQUE PIC BOIS** À BRÉGNIER CORDON | AIN
230 MWh soit la consommation d'environ 90 foyers. La centrale photovoltaïque installée sur le toit du site de la société PIC-BOIS située à Brégnier Cordon (Ain), est l'un des premiers projets d'installation photovoltaïque financé par Énergie Partagée.
- 13  **PHOTOVOLTAÏQUE PLAINE SUD ÉNERGIES** À COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLAINE SUD DE CAEN | BASSE-NORMANDIE
70 MWh soit la consommation d'environ de 27 foyers. Plaine Sud Énergies a mis en oeuvre un projet collectif et citoyen de panneaux solaires photovoltaïques sur trois écoles. Depuis, des actions de sensibilisation y sont menées afin de maîtriser la consommation d'énergie.
- 14  **PHOTOVOLTAÏQUE CENTRALE PV DE BIOCOOP** À EPÔNE | ÎLE-DE-FRANCE
48 MWh soit la consommation d'environ 20 foyers. Dès la conception de leur projet de centre de vie BIOCOOP (magasin, librairie, bureaux), les dirigeants ont souhaité mettre en place une centrale de production photovoltaïque citoyenne via l'investissement de coopérateurs ou de clients.
- 15  **PHOTOVOLTAÏQUE GIRAUD AGRI ÉNERGIE** À SAINT-CYR-LES-VIGNES | LOIRE
250 MWh soit la consommation d'environ 100 foyers. La ferme Giraud a construit un bâtiment agricole avec un toit photovoltaïque de 1800 m2 et un système de récupération de chaleur destiné au séchage de fourrage.
- 16  **EOLIEN FERME ÉOLIENNE DE CLAMECY/OISY** À CLAMECY / OISY | NIÈVRE
25 799 MWh soit la consommation d'environ 10 400 foyers. La ferme représente 6 éoliennes portées par des citoyens et autorités publiques. C'est un parc éolien 100 % public. Énergie Partagée Investissement est impliqué directement dans la SEM Nièvre énergies
- 17  **EOLIEN LA CITOYENNE** À RILHAC-LASTOURS | LIMOUSIN
3 600 MWh soit la consommation de 1 440 foyers. En 2003, un groupe d'agriculteurs de la CUMA des Monts de Rilhac-Lastours lançait l'idée d'ériger une éolienne, pour produire leur propre énergie. 10 ans plus tard, « La Citoyenne » est debout, tourne et inspire d'autres projets...
- 18  **EOLIEN BÉGAWATTS** À BÉGANNE | ILE ET VILAINE
20 000 MWh soit la consommation d'environ 8 000 foyers. Elles ressemblent à 4 éoliennes classiques, mais celles-ci sont « citoyennes ». Plus de 1 000 habitants ont cofinancé ce projet de près de 12 millions d'euros. Une première en France !
- 19  **EOLIEN VENTS D'HOUEY** À MESNIL-EGLISE | BELGIQUE
4 000 MWh soit la consommation d'environ 1 600 foyers. Ce parc éolien a une particularité : son capital est constitué essentiellement de parts appartenant à des enfants.

Vous souhaitez bénéficier de conseils pour monter un projet citoyen ?

Vous souhaitez soumettre un projet au financement du fonds Énergie Partagée Investissement ?

Contactez l'association au 01 80 18 92 29

COMMENT FONCTIONNE LE FONDS ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT ?

Le fonds Énergie Partagée Investissement finance principalement les sociétés d'exploitation énergétiques et gérées selon une gouvernance citoyenne que ce soit sous forme de SCIC, de SARL, ou SAS.

Les supports sont les parts sociales, les comptes courants d'associés, les obligations convertibles, dans des objectifs de rentabilité à long terme.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Énergie Partagée Investissement est l'outil financier créé en 2010 par le mouvement Énergie Partagée pour **collecter et investir l'épargne citoyenne dans les projets collectifs et locaux de transition énergétique.**

Il est constitué sous la forme d'une Société en Commandite par Actions (SCA) à capital variable dont le montant de l'action est fixé à 100 euros pour permettre à tous les citoyens de souscrire

→ Les commanditaires sont les actionnaires : ils participent et votent à l'Assemblée Générale annuelle et sont représentés par un Conseil de Surveillance dont la mission est de leur garantir la bonne gestion de la société.

→ La direction de cette société est confiée à un associé commandité : la SAS coopérative «Énergie Partagée Commanditée», dont les membres sont Enercoop, La Nef et Solira Développement. Elle s'appuie sur les compétences de Nef Gestion, à qui elle a donnée un mandat de gérance pour la SCA.

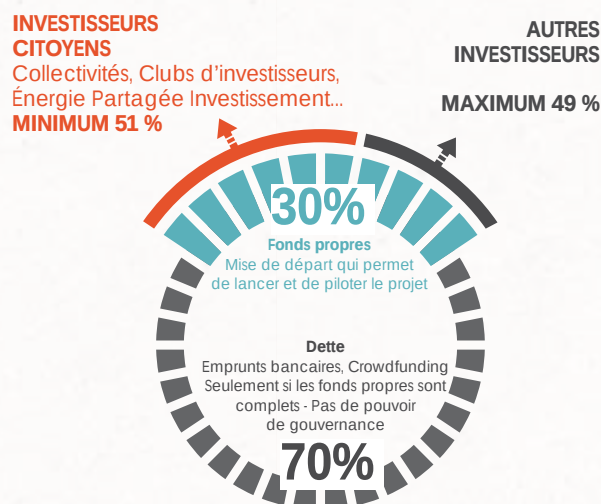
Ce montage juridique a pour objet de garantir la dissociation entre le pouvoir des actionnaires (les commanditaires) et le pouvoir de direction / gérance et de préserver ainsi l'objet initial du projet porté par l'associé commandité.

INTERVENTION AU CAPITAL DES PROJETS

Tout projet a besoin d'une base de capital (dit «fonds propres») qui lui permet d'emprunter le restant (entre 20 et 30% du budget total). Sans cet apport initial, aucun projet n'est possible. Énergie Partagée investissement se fixe pour mission d'intervenir auprès des porteurs de projet **en complétant ces fonds propres.** Cette aide vise à lever les freins bancaires, apporter les garanties nécessaires et accélérer la réalisation du projet.

De plus, cette prise de participation d'Énergie Partagée apporte aux projets une crédibilité face aux partenaires et permet de communiquer largement au niveau national !

FINANCEMENT D'UN PROJET CITOYEN



BUDGET TOTAL D'UN PROJET

PARTENARIATS AVEC LES SEM

Les collectivités comprennent de plus en plus leur intérêt à favoriser l'émergence de projets locaux, aux mains d'acteurs du territoire. C'est dans cet objectif que se créent des Sociétés d'Economie Mixte orientées vers la production d'énergies renouvelables (ex : SERGIES (Vendée), SEM Eole 59-62 (Nord-Pas-

de-Calais), SEM Sip Enr (Ile-de-France), le fonds Oser (Rhône-Alpes), etc). Énergie Partagée Investissement suit de près cette évolution et s'implique dès que possible aux côtés de ces partenaires publics afin d'associer à ce projets au plus tôt la démarche citoyenne.

CRITÈRES D'INVESTISSEMENT POUR DES PROJETS CITOYENS

1. RESPECT DE LA CHARTE ÉNERGIE PARTAGÉE

Un projet peut être soutenu par le fonds Énergie Partagée s'il respecte la charte Énergie Partagée, c'est à dire s'il respecte les quatre critères principaux : un ancrage local, une exigence écologique forte, une gouvernance démocratique et transparente et un projet non-spéculatif favorisant le long terme

3. MOBILISATION FINANCIÈRE PAR LE PORTEUR DE PROJET

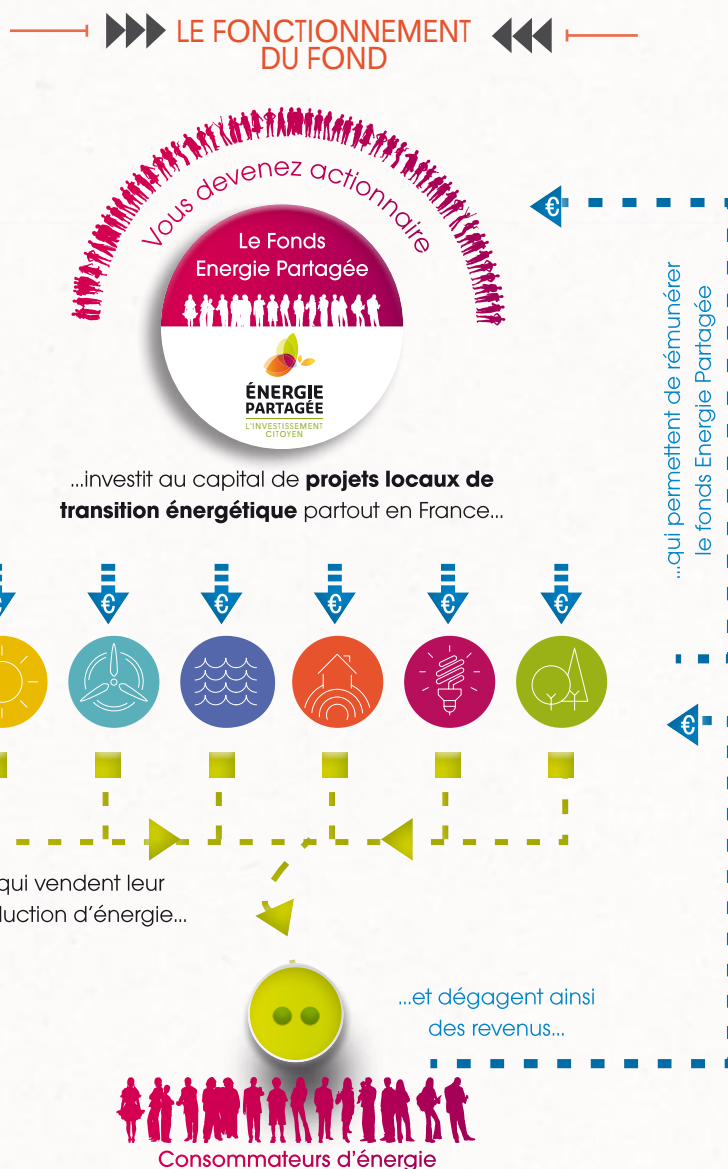
Tout porteur de projet soutenu par Énergie Partagée Investissement doit participer à mobiliser localement les riverains-investisseurs du projet en vue de collecter la part financée par Énergie Partagée, et permettre au fond d'intervenir sur d'autres projets citoyens.... Le porteur de projet reste donc maître de sa mobilisation citoyenne avec l'appui méthodologique du réseau Énergie Partagée.

2. PROJET CITOYEN OU « EN RÉAPPROPRIATION CITOYENNE »

Le fonds intervient pour les projets d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables développés sur une dynamique citoyenne mais également dans une démarche de réappropriation d'unités de production d'énergie renouvelable déjà existantes par les citoyens et les collectivités.

4. FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'appui financier d'Énergie Partagée aux porteurs de projets intervient principalement en phase opérationnelle, une fois réalisées les études techniques, budgétaires et obtenues les autorisations administratives nécessaires. Cependant l'intervention symbolique en phase de développement est aussi possible afin de permettre à celui ci de gagner en crédibilité vis-à-vis des autres financeurs.



GARANTIES

Visa AMF de 2011 à 2013 :

Énergie Partagée Investissement a obtenu un visa de l'Autorité des Marchés Financiers pour son Offre au Public de Titres Financiers (OPTF) en 2011 et 2012. En 2014, le fonds relance une OPTF sans visa en vertu du droit à collecter jusqu'à 50% de son capital, et peut par conséquent collecter jusqu'à 3,25 millions d'euros.



Le Fonds bénéficie du label Finansol et de l'Agrément «Entreprise solidaire» qui garantissent la solidarité et la transparence de la gestion des fonds.

Énergie Partagée collecte des souscriptions, auprès de personnes souhaitant soutenir un ou des projets de production d'énergie renouvelable, qui constituent son capital. Ce capital est investi sous forme de participations dans des « sociétés de projet », qui produisent de l'énergie renouvelable ou réalisent de l'efficacité énergétique.

QU'EST-CE QUE LA SOUSCRIPTION ?

- > **Ce n'est pas un don.** C'est un placement, il sera rémunéré et me sera remboursé !
- > **Ce n'est pas un placement spéculatif :** le plus de profit, le plus vite possible ! C'est un placement qui sert le projet Énergie Partagée et m'attribue un rendement raisonnable sur le long terme.
- > **Ce n'est pas un livret bancaire** où l'argent est disponible à tout moment. C'est un investissement qui doit être patient, les projets financés ont besoin de temps pour atteindre un niveau raisonnable de rentabilité.
- > Est fixée à un montant de **100 euros** pour favoriser la participation de toutes et de tous.

6

QUESTIONS SUR LA SOUSCRIPTION

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Toute personne physique ou morale (à l'exception des collectivités territoriales) agréée par la gérance. Il est également possible de souscrire pour un tiers (ses enfants, sa famille...). Chaque action est d'un montant de 100 euros.

PUIS-JE RÉCUPÉRER MON PLACEMENT ?

Oui. Car au delà des flux de trésorerie liés aux investissements, une part de chaque souscription est affectée à une réserve (capital non investi) pour permettre le rachat des actions lors de la sortie d'un actionnaire.

COMBIEN DE TEMPS GARDER SES ACTIONS ?

Par la nature des projets financés, les actions Énergie Partagée Investissement constituent un placement à long terme : il est conseillé de conserver les actions pendant une durée minimum de 10 ans.

LA SOUSCRIPTION OUVRE T-ELLE LE DROIT À DES RÉDUCTIONS FISCALES ?

Non hélas. Malgré son agrément «Entreprise solidaire», Énergie Partagée Investissement ne peut pas faire bénéficier ses actionnaires de réduction de l'impôt sur le revenu ni sur la fortune. Cela en raison d'une exception pour les activités donnant lieu à la vente d'énergie dans le cadre d'un tarif d'obligation d'achat depuis la loi de finance 2011.

C'est un point sur lequel nous tentons de mobiliser les pouvoirs publics, et le soutien de tous est important.

QUEL OBJECTIF DE RENTABILITÉ ?

Le fonds se fixe pour objectif un rendement moyen des actions de 4% par an. Cet objectif n'est pas garanti il dépend de la performance réelle de chaque projet du portefeuille d'investissement, et de la taille du fonds afin de faire face à ses frais de gestion.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les principaux facteurs de risques sont liés aux évolutions de la législation (modification du tarif d'achat de l'électricité notamment) et aux retards possibles de certains projets liés à des raisons techniques ou réglementaires. Le capital investi, tout comme la rentabilité escomptée, ne sont pas garantis. Ces risques sont réduits par la politique de diversification des investissements.



COMMENT SOUSCRIRE ?

La souscription peut se faire en ligne sur le site internet d'Énergie Partagée ou bien en format papier.



POURQUOI SOUSCRIRE ?

Chaque souscription supplémentaire permet à Énergie Partagée de renforcer son soutien aux projets citoyens de transition énergétique. Placer son épargne au service d'Énergie Partagée, c'est :



→ 1.

Agir pour l'environnement
et un modèle énergétique durable



→ 2.

Créer des emplois
durables et non-délocalisables
dans nos régions



→ 3.

Activer son épargne au service
d'une cause juste et solidaire

LA SOUSCRIPTION JUSQU'À AUJOURD'HUI ?

Les deux premières collectes de fonds ont réunis un total de près de **3 500 souscripteurs** pour plus de **6 millions d'euros collectés**. L'objectif de cette troisième levée de fonds est de 3 millions d'euros car la dynamique étant en place, Énergie Partagée investissement aura investi la totalité de ses fonds disponibles fin 2014

FLÉCHAGE ET SOLIDARITÉ

Il est possible pour les souscripteurs d'**orienter leur souscription vers un projet ou une région en particulier** mais ce choix ne conditionnera pas l'intention du fonds d'aider les porteurs de projets. En revanche, le fait de flécher permettra aux souscripteurs d'être tenu au courant des actualités du projet qu'il a choisi et concourt à favoriser l'appropriation locale. De cette manière, les porteurs de projet peuvent mesurer la popularité nationale de leur projet.



La dynamique citoyenne est en marche en France.

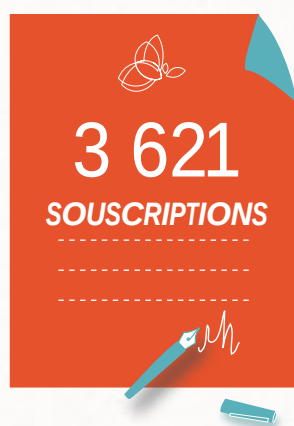
Si chaque projet a son contexte local, ses ambitions et ses protagonistes, la somme de ces projets trace la voie vers une transition énergétique par les citoyens.

LA COLLECTE

6 669 100

€

CAPITAL COLLECTÉ
par Énergie Partagée



DEPUIS LA CRÉATION
DU FONDS

100

€

PAR

ACTION



18



MOYENNE
D'ACTIONS
PAR
SOUSCRIPTION

(médiane à 5 actions)

INVESTISSEMENTS

4 096 000 €

CAPITAL ENGAGÉ



dans les
PROJETS

PROJETS
FINANCÉS ET RÉALISÉS

PROJETS FINANCÉS ET RÉALISÉS	13
PROJETS ÉOLIENS	6
PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES	5
PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE	1
PROJET BOIS-ÉNERGIE	1

20
projets

OUVERTS
À SOUSCRIPTION



EN ATTENTE DE
FINANCEMENT

IMPACT

14 000 000

DE kWh



déjà produits par les projets
financés par le fonds.



x 5000

SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION
DE 5000 FOYERS

2 000

TONNES DE



ÉVITÉES JUSQU'À MAINTENANT

COMMUNAUTÉ

55

ADHÉRENTS
AU MOUVEMENT



(PARMI LESQUELS DES
COOPÉRATIVES, ASSOCIATIONS,
COLLECTIVITÉS...)

34



ESPACES - RELAIS
ÉNERGIE PARTAGÉE
PARTOUT EN FRANCE

1 076

personnes



ONT CO-FINANÇÉ LE
PROJET DE BÉGANNE



RAPPORTS ET DOSSIERS



PROJETS CITOYENS POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE : UNE COMPARAISON FRANCE-ALLEMAGNE

IDDRI - Janvier 2014

Noémie Poize (RAEE), Andreas Rüdinger (Iddri)

www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP0114_NP%20AR_projets%20citoyens.pdf

L'ÉNERGIE CITOYENNE EST VITALE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LaRevueDurable N°51 - Avril - mai - juin 2014

www.larevuedurable.com/fr/energie-et-climat/972-energie-citoyenne-les-cooperatives-moteurs-de-la-transition-version-papier.html

L'ÉNERGIE DES CITOYENS — MOBILISATION POUR PRENDRE L'ÉNERGIE EN MAIN

Loïc Chauveau

Editions Ciels du Monde – 2013

www.cherche-midi.com/theme/L_energie_des_Citoyens-Loic_CHAUVEAU_-9782749121864.html

GUIDES



CONSTRUIRE UN PROJET CITOYEN D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique par les acteurs des territoires : enjeux et modalité

Énergie Partagée - 2012

www.energie-partagee.org/sites/default/files/ep-guide-recommandations_0.pdf

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PROJET CITOYEN D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Taranis – 2012

www.eolien-citoyen.fr/DOCS/Taranis/Guide_Taranis_141112.pdf

ÉNERGIES RENOUVELABLES



ÉNERGIES RENOUVELABLES : EN FINIR AVEC LES IDÉES REÇUES

CLER / Hespul / RAC-F – 2014

www.cler.org/IMG/pdf/enr-idees_recues_cler-hespul-rac_2014.pdf

MANIFESTE NEGAWATT

Association Negawatt - Janvier 2012

Coédition Actes Sud/Colibris - Collection : Domaine du possible

www.negawatt.org/le-manifeste-negawatt-p98.html

PÉRIODIQUES



COURT CIRCUIT :

Bulletin de l'énergie citoyenne
Énergie Partagée – Mensuel

<http://energie-partagee.org/nous-relayer/court-circuit/>



LES CAHIERS DE GLOBAL CHANCE

Global Chance - Biannuel

<http://www.global-chance.org/Publications-de-Global-Chance#CdGC>



CLER INFOS

CLER - Bimestriel

<http://www.cler.org/-Revue-CLER-Infos->

FINANCEMENT



BAROMÈTRE DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Finansol – 2014

<http://www.finansol.org/uploads/files/487663f60b7c96170d62f21bd357629ce3044273.pdf>



LES ACTEURS DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Note de synthèse de l'office franco-allemand pour les énergies renouvelables
Aout 2014

http://enr-ee.com/fileadmin/user_upload/Downloads/Hintergrundpapiere/9_Kosten-und-Nutzen/140831_Note_Acteurs_du_financement_de_le_transition_energetique.pdf

VIDÉOS

L'ESPRIT DE SCHÖNAU (DAS SHONAUER GEFÜHL)

Documentaire – Allemagne (60') - 2008
Frank Dietsche, Werner Kiefer

https://www.youtube.com/watch?v=BGAW_SwYkTw



L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF AU SECOURS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

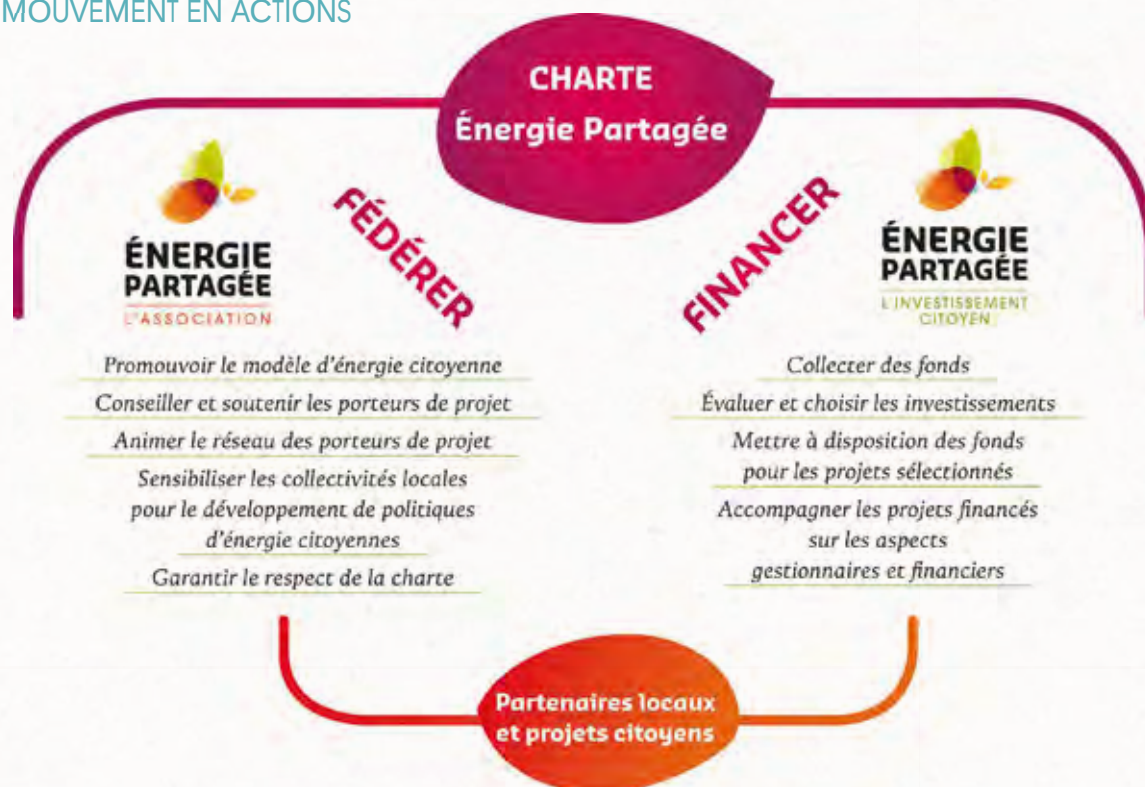
Reportage – France (12') - 2013
ActuEnvironnement

<https://www.youtube.com/watch?v=gl27zt3v4xY>



Autour d'Énergie Partagée, bénévoles, administrateurs salariés, relais et partenaires s'activent et s'impliquent pour diffuser les principes de l'énergie citoyenne.

LE MOUVEMENT EN ACTIONS



LA GOUVERNANCE D'ÉNERGIE PARTAGÉE

▶▶ ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION ◀◀ Association loi 1901

dirigée par un Conseil d'administration,
composé de :

ALE 08 Christel SAUVAGE PRÉSIDENTE
EPV Michel LECLERCQ VICE PRÉSIDENT
Le Varne Alain CHASSEUIL VICE PRÉSIDENT
CLER Raphaël CLAUSTRE TRÉSORIER
Global Chance Bernard LAPONCHE SECRÉTAIRE

Les Amis d'Enercoop Anne BRINGAULT
Sergies Emmanuel JULIEN
Enercoop Rhône Alpes Frédéric MARILLIER
ERCISOL Guy WEIDER
Énergies Partagées en Alsace George AUDRAS
ERE43 Jacques VILLEVIEILLE
Quercy Énergies Alban AUBERT
Association Elise Philippe MASSÉ

Membre invité

Énergie Partagée Commandité
 Amandine ALBIZZATI Julien NOÉ

▶▶ ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT, ◀◀ Société en Commandité par Actions

dirigée par la société commandité EPC,
composée de :

Enercoop Julien Noé
La Nef Amandine Albizzatti
Solira Développement Bruno Lhoste
 GÉRANT **Nef Gestion**

Membre invité

Énergie Partagée Association
 Christel SAUVAGE

L'ÉQUIPE :

**Marc Mossalque**

Coordinateur.

marc.mossalque@energie-partagee.org - 01.80.18.92.29

**Justine Peullemeulle**

Chargée d'administration et d'animation du Mouvement.

justine.peullemeulle@energie-partagee.org - 01.80.18.92.21

**Arno Foulon**

Animateur du réseau régional Énergie Partagée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

arno.foulon@energie-partagee.org - 06.63.92.49.62

**Erwan Boumard**

Directeur d'Énergie Partagée Investissement.

erwan.boumard@energie-partagee.org - 06.26.38.58.67

LES ESPACES RELAIS ÉNERGIE PARTAGÉE

Énergie Partagée est présent en région par l'intermédiaire de ses adhérents, ses porteurs de projets mais également ses espaces relais. Ces ancrages locaux permettent d'apporter de l'information à toute personne qui souhaiterait des renseignements sur l'énergie et l'investissement citoyen.

NOS PARTENAIRES

LA NEF : Unique en France, la Nef est une coopérative bancaire de 35 000 sociétaires qui offre des solutions d'épargne et de crédit dédiées à l'environnement et à l'économie solidaire. Sa mission depuis plus de 25 ans est de fournir à tout épargnant les moyens d'être acteur de la transition écologique et sociale de notre société.

ENERCOOP : Enercoop est le seul fournisseur d'électricité en France à s'approvisionner directement et à 100 % auprès de producteurs d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique et biogaz). Il est également le seul sous forme coopérative : sa gouvernance est participative et ses bénéfices sont réinvestis dans les énergies renouvelables. Reconnu d'Utilité Sociale et d'Intérêt Collectif, Enercoop est également agréé par l'État comme Entreprise Solidaire.

RESCOOP : REScoop 20-20-20 est une initiative lancée par la Fédération des groupes et coopératives de citoyens d'énergies renouvelables en Europe avec le soutien sur Programme Energy Europe Program (Commission européenne). 12 organisations dans 7 pays ont rejoint les forces du réseau pour multiplier le nombre de projets citoyens d'énergie renouvelables en Europe.

CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales par arrêté du 20 décembre 2013. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire.

NOS PARTENAIRES FINANCEURS :

Ces partenaires soutiennent l'association dans la poursuite de sa mission d'information et d'animation de l'énergie citoyenne en France.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





Énergie Partagée est un mouvement national de projets citoyens.
Il accompagne et finance des projets d'économie d'énergie et
d'énergies renouvelables maîtrisés par les citoyens et les collectivités.

www.energie-partagee.org

01 80 18 92 21
contact@energie-partagee.org



@EnergiePartagee



EnergiePartagee



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**